
DÉCISION N° 278.12.2025

OBJET : Convention avec la société KARGAUD INGENIERIE – contrat relatif à la mission d'Ordonnancement – Pilotage – Coordination (OPC) pour l'opération d'extension du gymnase Roger Moritz à Osny.

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

VU la proposition de contrat de la société KARGAUD INGENIERIE datée du 25 novembre 2025,

Considérant qu'il convient de passer un contrat pour une mission de pilotage et de coordination dans le cadre du projet d'extension du gymnase Roger Moritz, afin d'assurer le bon déroulement du chantier dans les temps et le budget prévu,

Article 1 :

DECIDE de conclure avec la société KARGAUD INGENIERIE, sise 189 boulevard André Brémont à SAINT LEU LA FORET (95320), un contrat relatif à la mission de pilotage et coordination OPC TCE (hors démolition), pour l'opération d'extension du gymnase Roger Moritz.

Le contrat porte sur les missions suivantes :

- Pilotage TCE (OPC),
- Conseil technique et assistance à la MOE,
- Direction des travaux : surveillance de l'avancement des travaux, pointage des avancements mensuels de chaque lot, pointage des avancements de levées de réserves de chaque lot,
- Comptabilité,
- Réception des ouvrages,
- GPA : pointage mensuel des avancements de levées des GPA.

Article 2 :

Ledit contrat prendra effet à compter de sa notification.

La durée du présent contrat comprendra les missions décrites à l'article 1 précité et suivra le planning de l'opération globale d'extension du gymnase Roger Moritz.

Le délai prévisionnel des travaux est de 12 mois (2 mois de préparation + 10 mois de travaux) sans interruption.

Article 3 :

DIT que la dépense résultant dudit contrat d'un montant de 36 000 € HT soit 43 200 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2026 et suivants de la commune.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2025	Désignation	Ens	Honoraires Missions	Total
	Mission Travaux OPC			
	Suivi 12 mois		32.000,00	32.000,00
	Mission Levée des réserves		1.000,00	1.000,00
	Mission GPA		3.000,00	3.000,00
	Sous-total Travaux :			36.000,00
	TOTAL € HT			36.000,00
	TVA 20.0 %			7.200,00
	TOTAL € TTC			43.200,00

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.



Fait à OSNY, le 04 DEC. 2025

Le maire

Jean-Michel LEVESQUE



HOTEL DE VILLE DE OSNY
Château de Grouchy
14 rue William Thornley
95520 OSNY

A l'attention de Mme Magali PASQUET
Responsable de la Division Patrimoine
Direction Techniques de l'Aménagement

SAINT-LEU-LA FORET, le 25 novembre 2025

Diffusion par mail, et courrier

N/Réf : 2025/ CONTRAT 259 – Complexe sportif Roger Moritz – OSNY

Objet : Offre de prix pour les prestations de mission OPC sur l'opération d'Extension du complexe sportif Roger Moritz à Osny (95)

PROPOSITION D'HONORAIRES
N° 2025 – CONTRAT 259

1/ Objet de la mission

Cette offre concerne la mission de pilotage & coordination OPC TCE (Hors démolition) dans le cadre du projet cité en objet.

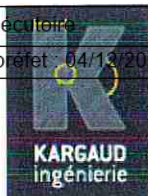
Les lots concernés sont :

- TCE – En corps d'états séparés ou macro-lots selon notice économique.

2/ BASE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les éléments ayant servi de base pour définir notre proposition d'honoraires sont les suivants :

- Dossier Explicatif du projet du mail du 18 novembre 2025 à 18H21
- **Démarrage des travaux Décembre 2025.**
- **Délai prévisionnel travaux 12 mois (2 mois de préparation + 10 mois de travaux) sans interruption.**
- **Budget travaux du bâtiment : 4.083.220,00€ TTC.**



3/ CONTENU DE LA MISSION

La mission de notre Bureau comprendra :

3.1 Pilotage TCE (OPC)

Les éléments de mission correspondant à cette phase sont les suivants :

3.2 Conseil technique et assistance à la Moe

Le Pilote a une mission de conseil et d'assistance auprès des intervenants pendant toute la durée de notre mission ; il devra notamment :

- Pendant toute la durée du chantier, conseiller et signaler les incohérences sur la mise en œuvre et l'ordonnancement des tâches.
- Assister le Maître d'Œuvre.

3.3 Direction des travaux

L'assistant Pilote exerce la surveillance de l'avancement des travaux.

D'une manière générale, le Maître d'Œuvre d'exécution donne à l'Entreprise les directives propres à assurer le respect des dispositions prévues au marché sans pour autant dégager l'Entreprise de ses obligations contractuelles et de sa responsabilité technique, de mise en œuvre, de surveillance et de sécurité.

Plus précisément, notre mission est basée sur les interventions ci-dessous sans que cette liste soit exhaustive :

En phase Etude Chantier :

- 1 présence en RDV de Moe 1 fois par semaine,
- 1 présence en RDV Moe 1 fois par mois,
- Réalisation et suivi du planning étude,
- Réalisation du planning travaux TCE sur la base des plannings de chaque lot.



En phase Chantier Clos Couvert :

- 1 présence en RDV de OPC/Moe 1 fois par semaine,
- 1 présence en RDV Moa 1 fois par mois,
- Réalisation du CR OPC,
- Suivi et pointage du planning travaux,

En phase Chantier CEA + Fluides :

- 1 présence en RDV de OPC/Moe 1 fois par semaine,
- 1 présence en RDV Moa 1 fois par mois,
- 2 visites supplémentaires par mois avec bon de visite,
- Réalisation du CR OPC,
- Suivi et pointage du planning travaux,

En phase Chantier Livraisons TCE :

- 1 présence en RDV de OPC/Moe 1 fois par semaine,
- 1 présence en RDV Moa 1 fois par mois,
- 3 visites supplémentaires hebdomadaires avec bon de visite,
- Réalisation du CR OPC,
- Suivi et pointage du planning travaux,

Intervenants :

- * Directeur d'Agence : David CARON
- * Pilote Responsable d'Opération : Katia ZEGROUR / Thierry RASPAUD

Comptabilité

- Pointage des avancements mensuels de chaque lot,

Réception des ouvrages

- Pointage des avancements de levées des réserves de chaque lot,

GPA

- Pointage mensuel des avancements de levées des GPA sur base d'un rapport transmis à la Moa.

Nota :

Notre mission ne comprendra pas les prestations suivantes :

- Les visas techniques à la charge du Moe / Bet Conception.



- Les visas CEA à la charge de l'agence Moeexe / Moe / Bet Conception.
- Les modifications du dossier PC et DCE selon les besoins.
- La mission Moeexe TCE et VRD.
- Les visites Cloisons
- Les pré-livraisons conformes au processus du client
- Les livraisons conformes au processus du client
- La mission économie.

4/ HONORAIRES

Pour l'exécution de l'ensemble des missions décrites ci-avant, KARGAUD Ingénierie percevra la rémunération dont le montant est détaillé ci-après.

Cette rémunération est donc 36.000,00 € HT, augmentée de la TVA en vigueur, se répartissant de la manière suivante :

Désignation	Ens	Honoraires Missions	Total
Mission Travaux OPC			
Suivi 12 mois		32.000,00	32.000,00
Mission Levée des réserves		1.000,00	1.000,00
Mission GPA		3.000,00	3.000,00
Sous-total Travaux :			36.000,00
TOTAL € HT			36.000,00
TVA 20.0 %			7.200,00
TOTAL € TTC			43.200,00

5 DELAIS

La durée du présent contrat comprendra les missions de l'article 2 précité et suivra le planning de l'opération globale.

- **Délai prévisionnel travaux 12 mois (2 mois de préparation + 10 mois de travaux) sans interruption.**

6 CONDITIONS DES PAIEMENTS ET REGLEMENTS

Règlements de factures et situations à 30 jours date de facture.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, et souhaitant être favorisés de vos ordres, nous vous prions de croire, Monsieur, en nos sincères salutations.

KARGAUD Ingénierie
La Direction



[Handwritten signature]